

**Déclaration de la délégation burundaise lors de la Deuxième Conférence des Nations Unies sur les Pays en développement sans littoral par Son Excellence Monsieur Gervais Rufyikiri, Deuxième Vice- Président de la République du Burundi.**

**Vienne, du 03 au 5 Novembre 2014**

Excellences, Mesdames, Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,

Excellence Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies,

Excellences Mesdames, Messieurs les Chefs de délégations,

Mesdames, Messieurs les participants,

1. Il me plaît au nom du Gouvernement du Burundi, de ma délégation et en mon nom personnel, de m'adresser à cette auguste assemblée pour rendre hommage à l'Organisation des Nations Unies et à son Secrétaire Général pour l'organisation de cette deuxième conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral.
2. Le Gouvernement du Burundi rend également hommage au Gouvernement Autrichien pour avoir offert ses bons offices en acceptant d'accueillir cette importante conférence qui revêt un intérêt mondial évident en général et pour les pays en développement sans littoral dont le Burundi fait partie en particulier.
3. Le Burundi salue l'organisation de cette conférence qui constitue un cadre approprié pour nos pays respectifs et différentes organisations directement impliquées pour faire une évaluation objective et critique de l'état de mise en œuvre du programme d'action d'Almaty.
4. La présente conférence nous offre une opportunité de plus pour mettre en relief les succès, les obstacles et contraintes rencontrés ainsi que les défis à relever par les pays en développement sans littoral, dégager les responsabilités des uns et des autres et subséquemment se fixer sur les perspectives d'avenir axées sur le renouvellement de l'engagement politique de nos pays et les différents partenaires au développement en vue de répondre au mieux dans les dix prochaines années aux multiples besoins pressants des pays en développement sans littoral.

**Excellences, distingués participants,**

5. Qu'en est-il du bilan du Burundi en matière de mise en œuvre du programme d'Action d'Almaty dix ans après la première conférence ? Le Burundi est un pays post conflit depuis 2005, actuellement en paix, stable et en pleine reconstruction pour son développement social et

économique. C'est dire que la mise en œuvre du programme d'Action d'Almaty a eu lieu dans un contexte particulier pour le Burundi où une attention toute particulière était focalisée sur les négociations inter burundaises pour la paix et la réconciliation ainsi qu' au renforcement de ces valeurs qui sont une condition sine qua non pour l'accomplissement des projets et programmes de développement.

6. A l'instar des autres pays enclavés, le Burundi a un accès difficile au marché mondial. En effet, sa capitale Bujumbura est à plus de 1500 km du port le plus proche notamment celui de Dar-es-salaam en République Unie de Tanzanie et à plus de 2000 km du port de Mombasa au Kenya. Cet enclavement du Burundi continue d'avoir un impact très négatif sur les coûts des transports qui représentent jusqu'à 40% de la valeur à l'import/ export.
7. A ces distances trop longues s'ajoutent des infrastructures de transport qui ne sont pas de très grande qualité. Cette situation d'enclavement influe négativement sur les échanges commerciaux du Burundi avec le reste du monde. Le défi majeur à relever est donc de réduire les coûts de transport des produits importés et exportés ainsi que les délais d'acheminement.
8. Des voies de solutions durables sont envisagées par le Burundi notamment à travers la mise en œuvre de la vision « Burundi 2025 » et du « Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté, » deuxième génération qui focalisent tous l'attention sur le développement des secteurs prioritaires retenus et porteurs de croissance dont les infrastructures de transport et l'intégration régionale.
9. Le Gouvernement du Burundi a consenti d'énormes efforts visant à surmonter les problèmes générés par sa situation d'enclavement. C'est à ce titre qu'en vue d'une meilleure intégration sous-régionale et régionale, le Burundi a adhéré aux ensembles économiques régionaux en l'occurrence, la Communauté Est-Africaine, le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe, (COMESA), et la Communauté Economique des Etats d'Afrique Central. Toutes ces organisations mettent un accent particulier sur la facilitation du transport et du commerce avec un programme de développement du transport de transit pour que le Burundi puisse avoir accès aux marchés internationaux.
10. Ayant à cœur l'importance du commerce en général et du commerce extérieur en particulier dans le développement social et économique, le gouvernement du Burundi a au cours des dix dernières années entrepris et mis en œuvre d'importantes réformes législatives et réglementaires visant le développement et la promotion dudit secteur et du climat des affaires.
11. Certes, pendant les dix dernières années de mise en œuvre du programme d'action d'Almaty, des avancées significatives dans certains secteurs ont été accomplies par le Burundi mais des

- difficultés et des défis majeurs persistent notamment en matière de réduction des délais, des coûts de transport aussi bien à l'exportation qu'à l'importation.
12. Il s'agit d'un grand défi à relever pour l'exploitation et la mise en valeur pour le développement d'énormes potentialités dont dispose le Burundi dans beaucoup de secteurs et qui contribueraient inéluctablement au développement et à la diversification des échanges commerciaux.
  13. La mise en œuvre du programme d'Action d'Almaty a été handicapée par nos moyens forts limités particulièrement en cette période post conflit où les besoins du Burundi en matière de développement social et économique sont multiples et multiformes.
  14. Au nom du Gouvernement du Burundi, je profite de cette tribune, pour réitérer les sentiments de gratitude et de remerciement à l'endroit de l'Organisation des Nations Unies et à ses Agences, aux pays amis, à tous les partenaires techniques et financiers, pour l'accompagnement et le soutien inlassable dont le Burundi a bénéficié et ayant grandement contribué à la consolidation de la paix, la stabilité, la sécurité, la réconciliation et la démocratie condition sine qua non pour la mise en œuvre de tous les projets et programmes de développement.
  15. Le Burundi est résolument engagé à consolider et à promouvoir les acquis en matière de paix, de justice, de liberté d'expression, de démocratie et de droits de l'homme. C'est pour cet impératif qu'il compte organiser à partir du mois de mai 2015, pour la troisième fois consécutive, les élections législatives, présidentielles et locales avec comme leitmotiv, la liberté, la transparence, la justice et l'équité de tous les scrutins.
  16. Le Gouvernement du Burundi sollicite la même compréhension de tous ses partenaires en les invitant à apporter leurs contributions financières nécessaires pour l'organisation sans encombre des dites élections mais également en envoyant des observateurs avant, pendant et après les élections pour suivre leur déroulement. Ce sera une façon d'accompagner le Burundi sur sa voie de consolidation de la démocratie chèrement acquise depuis 2005 et gage du développement.
  17. Le Gouvernement du Burundi reste convaincu que c'est par le biais d'une coopération franche et soutenue entre les pays nantis, ceux émergents et en voie de développement, matérialisée par des appuis dans les secteurs prioritaires de développement économique et social qui permettra aux pays en développement sans littoral, de développer et promouvoir les échanges commerciaux ainsi que les investissements et partant à sortir du cercle vicieux des conflits récurrents et de la pauvreté et parvenir ainsi à un développement durable.

**Je vous remercie**